

Président : Yves-Henri SAULNIER Rapporteur : Richard ANTOINE

Animateurs : Daniel THEVOT et Francisco TELLO

Le Congrès Fédéral National d'e.i.L. réuni à Paris du 17 au 18 juin 2009 constate que les attaques frontales et insidieuses contre la laïcité s'amplifient dangereusement.

Ces attaques s'appuient sur les discours successifs du Président de la République, qui orchestre le retour du religieux dans tout l'espace public :

- il dévalorise délibérément l'école publique laïque et ses personnels en affirmant que « dans la transmission des valeurs l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie » instaurant ainsi une hiérarchie odieuse aux relents passésistes;

- il prend le risque de relancer la guerre scolaire en incitant les écoles confessionnelles à s'implanter dans les banlieues et remet en cause les principes de laïcité en proposant une « laïcité positive », définie en réalité par Benoît XVI en 2005 favorisant le développement de l'enseignement catholique aux frais des contribuables.

Si Nicolas Sarkozy a droit comme tout citoyen français à un engagement religieux au sein de la sphère privée, le Président de la République a le devoir de respecter un engagement public qui ne se réfère à aucune religion. La définition d'une « laïcité positive » dans laquelle l'homme ne saurait se passer de religion est inacceptable dans la bouche du premier commis de l'Etat. La Fédération EIL, s'inquiète de cette apologie du fait religieux, par le chef de l'Etat. C'est un danger pour les valeurs de la République, la Liberté, l'Egalité et la Fraternité et donc la laïcité.

Pour la Fédération EIL, il ne peut y avoir de laïcité « positive » comme il ne peut y avoir de laïcité « négative », il y a la Laïcité, garante de la neutralité et du respect de tous. C'est grâce à elle que chacun a accès à la liberté absolue de conscience. C'est elle qui aide à la tolérance entre les hommes et permet la paix civile qui en résulte. C'est elle qui participe à la progression des droits de l'homme. C'est elle qui a permis les progrès scientifiques et sociaux, contre tous les conservatismes religieux ...

Le congrès constate que la politique gouvernementale s'attaque systématiquement à l'école laïque, notamment :

- en supprimant des emplois de fonctionnaires par dizaines de milliers dans l'enseignement public et en réduisant les capacités d'accueil des établissements publics d'enseignement, imposant ainsi le départ d'élèves vers les établissements privés ;

- en finançant l'ouverture de classes relevant de l'enseignement catholique dans les banlieues, alors que dans les mêmes quartiers, les établissements publics en ZEP voient leur budget réduit ;

- en finançant la construction d'un lycée privé, en contradiction avec les principes législatifs en vigueur en matière de financement d'établissements scolaires privés ;

- en finançant massivement la relance de l'apprentissage.

La mise en place d'une commission de toilettage de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 sous la responsabilité de la Ministre de l'Intérieur Mme Alliot Marie est une offensive sans précédent contre cette loi.

Les thèmes de réflexion de cette commission, issue de la commission Machelon, tendent à remettre en cause les fondements laïques de la République Française; à supprimer la laïcité de l'Etat et à la remplacer par le communautarisme, et visent au retour du religieux dans la sphère publique, avec tous les risques d'affrontement et de violence qu'instaurent les sociétés soumises aux dogmes des églises.

La fédération EIL rappelle que le principe de laïcité, inscrit dans l'article premier de la Constitution de la V^e République, a pour conséquence la séparation des églises et de l'Etat, affirmée par la loi du 9 décembre 1905 dans son article 2: « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. La fédération EIL rappelle également que cette loi a instauré la paix civile, sociale, et citoyenne au sein de la République. EIL rappelle que cette loi ne saurait souffrir, aujourd'hui comme hier, ni exception, ni aménagement, et demande la fin des situations particulières qui s'appliquent notamment en Alsace-Moselle, en Guyane, dans les POM (pays d'Outre-mer) et les COM (Communauté d'Outre mer). La fédération EIL appelle les personnels des écoles, des LP, SEP, SEGPA, EREA, des collèges et des lycées, ainsi que tous les défenseurs de la laïcité à se mobiliser pour défendre cette valeur fondamentale de la République, seule garante de la paix citoyenne depuis plus d'un siècle.

La fédération e.i.L. s'insurge contre le protocole signé avec le Vatican pour légitimer des titres universitaires attribués par des établissements d'enseignement supérieur catholiques, concernant la reconnaissance des diplômes tant profanes que

canonique, décernés par les universités catholiques. Ce protocole abolit de fait le monopole de collation des grades par l'Etat institué par une loi de 1880, et contrevient à plusieurs dispositions du droit français.

La fédération EIL en demande l'annulation. Elle exige en conséquence l'abrogation de son décret d'application.

La fédération eil condamne la suppression des petites sections de maternelle, mesure aggravant les inégalités pour les enfants les plus défavorisés, et leur remplacement par des jardins d'éveil, en partie financés par les CAF (Caisse d'allocation Familiale) et les familles d'une part et par les municipalités d'autre part. La fédération eil ne peut accepter que l'Etat se décharge de ses responsabilités sur les communes, et condamne l'obligation d'assumer le paiement qui leur est faite.

La proposition de loi Carle favorise le privé Ce texte qui vise à "garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence", abroge l'article 89 de la loi du 13 août 2004. Cette proposition de loi institue, sur décision du Préfet, sous forme de chèque éducation, une obligation de financement sans accord préalable pour un élève inscrit dans une école privée hors de sa commune de résidence. Cette loi remet en question la libre administration des communes et fait primer l'intérêt particulier sur l'intérêt général en favorisant la scolarisation dans les écoles privées, à 80% confessionnelles. Attachée au principe selon lequel «L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat, La fédération EIL condamne ce projet, et réaffirme que seule l'Ecole Publique laïque est l'école de la République. En conséquence, l'Etat doit faire face à sa mission dans le respect du principe républicain : « A ECOLE PUBLIQUE, FONDS PUBLICS, A ECOLE PRIVEE, FONDS PRIVES ».

Au moment où se construit l'Europe, la Fédération EIL dénonce l'incessant « lobbying » des Eglises pour inscrire leur reconnaissance comme valeur fondamentale de l'Europe. Ces tentatives ont pour but de traduire dans les faits des comportements de vie conformes aux dogmes catholiques (suppression de l'IVG, ou des moyens contraceptifs ...) dans le cadre de la construction de l'Europe. EIL demande que les jeunes soient initiés à la laïcité dans les pays où elle n'est pas inscrite dans la Constitution afin de lutter contre les communautarismes, les micro nationalismes, les statuts particuliers régionaux et de combattre les nouveaux obscurantismes.

Pour la fédération EIL la laïcité qui n'est ni un dogme ni un concept figé, correspond à la liberté absolue de conscience et permet aux hommes de vivre ensemble dans une même société, en respectant les choix et les convictions des autres. La fédération EIL rappelle que la laïcité, principe fondateur de la République, inscrit dans l'article premier de la Constitution de la Ve République, fait devoir à l'Etat de garantir à chaque citoyen sa liberté de conscience.

La fédération EIL condamne toute tentative de remise en cause de la mixité au sein du service public.

La fédération EIL rappelle que l'école laïque et républicaine doit être préservée de toute pénétration économique, confessionnelle, idéologique ou philosophique, même déguisée sous des dehors dits culturels : « ni patronage, ni patronat ». Outre son rôle d'ascenseur social, l'Ecole doit former l'homme, le travailleur, le citoyen et permettre aux jeunes de tous milieux, de toutes origines, de se connaître, d'apprendre le respect de l'autre dans sa différence pour vivre ensemble et devenir des hommes maîtres de leur destin. La fédération EIL demande qu'une formation à la laïcité soit incluse à la formation des personnels ainsi qu'aux élèves de l'éducation nationale.

La fédération EIL exige le maintien du caractère national des diplômes et réitère son attachement à la collation de grades et diplômes exclusivement par l'Education Nationale. La fédération EIL réaffirme son opposition à l'alternance et à l'apprentissage et condamne le dualisme scolaire, même quand il s'organise sous couvert des services publics (UFA et CFA publics,...). Dans ce cadre, les finances des collectivités territoriales qui sont des finances publiques, ne doivent pas être utilisées pour financer l'apprentissage, ni pour en assurer la promotion. La relance de l'apprentissage est un leurre : elle n'a pour but que de réduire temporairement le nombre de chômeurs.

La fédération EIL ne peut que condamner les dérives d'intimidation et de répression qui apparaissent ainsi que les signes convergents d'une banalisation des pratiques : contrôles, flicages, gardes à vue, chiens dans les écoles, filles fouillées au corps dans les classes. La fédération EIL s'opposera à tout fichier numérisé de la Direction Nationale Centrale du Renseignement Intérieur (DCRI) étendu aux mineurs de plus de 13 ans et comportant plus d'informations sur la vie privée qui aurait pour but de centraliser et d'analyser les informations relatives aux individus, groupes, organisations et personnes morales pour permettre aux services de police d'exécuter les enquêtes administratives qui leur sont confiées.

La fédération EIL réclame un véritable encadrement de qualité dans les établissements avec le retour de la présence de MI/SE en nombre suffisant, ainsi que la mise en œuvre par l'Etat et par les collectivités territoriales de moyens nécessaires pour l'entretien des bâtiments de façon à assurer un environnement propice à l'acte éducatif. La fédération EIL demande l'obligation du signalement des phénomènes de violence à l'administration et leur communication à l'ensemble de la communauté éducative. La fédération exige un soutien juridique et moral de la part de l'administration aux personnels dans les établissements conformément aux textes en vigueur.

La fédération EIL condamne toutes les campagnes de dénigrement des personnels de l'Ecole Publique Laïque, de leurs métiers, tout harcèlement quel qu'il soit dont sont victimes les personnels, et demande que l'Etat s'implique de façon efficace dans la revalorisation de leurs conditions morales et matérielles.

Votée à l'unanimité le 18 juin 2009